



RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES













Marché relatif à l'acquisition de six (6) équipements scientifiques répartis en six (6) lots dans le cadre du projet PNMO2 pour le laboratoire CIMAP

Date et heure limites de réception des offres :

Jeudi 23 juillet 2026 à 16h:00

École Nationale Supérieure d'ingénieurs de Caen
6 Boulevard Maréchal Juin
CS 45053
14050 CAEN CEDEX 4

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE

	Objet	Marché relatif à l'acquisition de six (6) équipements scientifiques répartis en six (6) lots dans le cadre du projet PNMO2 pour le laboratoire CIMAP
	Mode de passation	Appel d'offres ouvert
	Type de contrat	Marché public
	Nombre de lots	6
	Délai de validité des offres	3 mois
	Forme de groupement	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	Variantes	Sans
	PSE	Avec
	Clauses sociales	Sans
	Clauses environnementales	Avec
	Durée / Délai	Défini par lot
	Visite sur site	Sans

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation	4
1.1 - Objet.....	4
1.2 - Mode de passation	4
1.3 - Type et forme de contrat.....	4
1.4 - Décomposition de la consultation	4
1.5 - Nomenclature.....	4
2 - Conditions de la consultation	6
2.1 - Délai de validité des offres	6
2.2 - Forme juridique du groupement.....	6
2.3 - Variantes	6
3 - Conditions relatives au contrat	6
3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution.....	6
3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement	7
3.3 - Confidentialité et mesures de sécurité	7
4 - Contenu du dossier de consultation	7
5 - Présentation des candidatures et des offres	8
5.1 - Documents à produire	8
6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis	9
6.1 - Transmission électronique	9
6.2 - Transmission sous support papier.....	10
7 - Examen des candidatures et des offres	10
7.1 - Sélection des candidatures	10
7.2 - Attribution des marchés	10
7.3 - Suite à donner à la consultation	13
8 - Renseignements complémentaires	13
8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact	13
8.2 - Procédures de recours.....	13

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :
PNMO2 - Marché relatif à l'acquisition de six (6) équipements scientifiques répartis en six (6) lots dans le cadre du projet PNMO2 pour le laboratoire CIMAP

Lieu(x) d'exécution :
ENSICAEN - Laboratoire CIMAP - 6 Boulevard Maréchal Juin
14050 CAEN

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 6 lot(s) :

01	Acquisition, installation et mise en service d'un four de croissance cristalline
02	Acquisition d'un analyseur de spectre optique dans le moyen infrarouge
03	Acquisition, installation et mise en service d'un module filtre optique à faible fréquence de coupure destiné à un spectromètre Raman Renishaw Qontor
04	Acquisition, installation et mise en service d'un laser à semi-conducteur à pompage optique
05	Acquisition, installation et mise en service d'un microscope optique inversé
06	Acquisition d'un four tubulaire haute température

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
38000000-5	Équipements de laboratoire, d'optique et de précision (excepté les lunettes)
45214630-5	Installations scientifiques

	Code principal	Description
Lots 1 et 6	42341000-8	Fours industriels
	42330000-8	Fours de fusion
Lot 2	38433300-2	Analyseur de spectre.
Lot 3	38433000-9	Spectromètres.
Lot 4	38636100-3	Lasers et Instruments d'optique spécialisés
	38636000-2	
Lot 5	38634000-8	Microscopes optiques.

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 3 mois à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

2.4 - Prestations supplémentaires éventuelles

La réponse à la présente consultation comportera obligatoirement le chiffrage des prestations supplémentaires éventuelles suivantes

Lot 2 : Acquisition d'un analyseur de spectre optique dans le moyen infrarouge

Lot(s)	Code	Libelle	Description
Lot 2 Acquisition d'un analyseur de spectre optique dans le moyen infrarouge	PSE1	La fourniture d'un système dédié de génération et de purification d'air sec	La fourniture d'un système dédié de génération et de purification d'air sec pour la purge de l'analyseur est demandée et sera fortement appréciée et prise en compte dans l'évaluation des offres

Lot 5 : Acquisition, installation et mise en service d'un Microscope optique inversé

	Code	Libelle	Description
Lot 5 Acquisition, installation et mise en service d'un Microscope optique inversé	PSE1	PC sous un système d'exploitation Windows permettant le contrôle de l'équipement et l'analyse approfondie des résultats via le logiciel fourni avec l'équipement	Les caractéristiques minimums de ce PC doivent satisfaire les conditions minimums suivantes : Processeur Intel Core i5 à minima (ultérieur à la 10ème génération), 16 GB de RAM, disque dur SSD 512 GO, une carte graphique suffisamment puissante pour permettre de gérer une observation live via la caméra de manière fluide et réactive, 1 écran plat 26'', un clavier AZERTY, une souris, plusieurs ports USB et HDMI disponibles permettant de connecter un second écran ultérieurement ;

3 - Conditions relatives au contrat

3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

La durée du contrat est fixée au CCAP.

3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

3.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

4 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) des 6 lots
- DC1
- DC2

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

5 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

5.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Non
Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat	Non

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat). Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr.

Ils peuvent aussi utiliser le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
Le mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat	Non
Les fiches techniques correspondant aux produits et prestations proposés par le candidat	Non
La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)	Non

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

6.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr>.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

École Nationale Supérieure d'ingénieurs de Caen
6 Boulevard Maréchal Juin
CS 45053
14050 CAEN CEDEX 4

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.



Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite

6.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

7 - Examen des candidatures et des offres

7.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

7.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour le lot n° 1 : Acquisition, installation et mise en service d'un four de croissance cristalline

Critères	Pondération
1- Valeur technique	50.0 %
• Souplesse d'utilisation et évolutivité	10%
• Précision de la pesée et des mouvements translation/rotation	10%
• Précision du contrôle de la température et du gradient thermique	10%
• Mise à disposition de la documentation technique des différents composants du four (manuel, notices, schémas)	10%
• Efficacité, reproductibilité et précision du logiciel de pilotage	10%
2- Prix	20.0%
3- SAV, garantie, réparabilité et formation	20.0%
3-Optimisation du délai de livraison	10.0 %

Pour le lot n° 2 : Acquisition d'un analyseur de spectre optique dans le moyen infrarouge

1- Valeur technique	60.0 %
<ul style="list-style-type: none"> • Résolution et plage spectrales.....10% • Sensibilité10% • Plage dynamique.....10% • Régime de fonctionnement en continu et impulsionnel.....10% • Existence d'une source de calibration interne.....10% • Fonctions de programmation intégrées.....10% 	
2- Prix	20.0%
3- SAV, garantie, réparabilité et formation	10.0%
3-Optimisation du délai de livraison	10.0 %

Pour le lot n° 3 : Acquisition, installation et mise en service d'un module filtre optique à faible fréquence de coupure destiné à un spectromètre Raman Renishaw Qontor.

1- Valeur technique	70.0 %
<ul style="list-style-type: none"> • Adaptabilité à l'équipement existant.....50% • Configuration technique et Critères spectroscopiques.....20% 	
2- Prix	10.0%
3- SAV, garantie, réparabilité et formation	10.0%
3-Optimisation du délai de livraison	10.0 %

Pour le lot n° 4 : Acquisition, installation et mise en service d'un laser à semi-conducteur à pompage optique

1- Valeur technique	55.0 %
<ul style="list-style-type: none"> • Précision de longueur d'onde d'émission et largeur spectrale de la raie laser.....15% • Facteur de qualité du faisceau laser.....20% • Stabilité de fonctionnement (puissance et fréquence)..... 10% • Système de refroidissement par circulation d'eau 10% 	
2- Prix	20.0%
3- SAV, garantie, réparabilité et formation	15.0%
3-Optimisation du délai de livraison	10.0 %

Pour le lot n° 5 : Acquisition, installation et mise en service d'un microscope optique inversé

1- Valeur technique	60.0 %
<ul style="list-style-type: none"> • Dimensions, poids, stabilité et capacité de charge de la platine.....10% • Type et mode d'observation10% • Richesse des accessoires optiques (objectifs, diaphragme, polariseurs, tourelle encodée)... 10% • Logiciel de pilotage, d'observation et traitement d'observations.....10% • Résolution de la caméra et connectiques.....10% 	

• Type d'éclairage.....10%	
2- Prix	20.0%
3- SAV, garantie, réparabilité et formation	10.0%
3-Optimisation du délai de livraison	10.0 %

Pour le lot n° 6 : Acquisition d'un four tubulaire haute température

1- Valeur technique	50.0 %
<ul style="list-style-type: none"> • Température d'utilisation, précision du contrôle de la température et homogénéité thermique 10% • Mode d'utilisation vertical.....10% • Capacité de charge (diamètre du tube de travail).....10% • Capacité de programmation du contrôleur de température du four (plusieurs séquences).....10% • Alimentation électrique monophasé.....10 % 	
2- Prix	30.0%
3- SAV, garantie, réparabilité et formation	10.0%
3-Optimisation du délai de livraison	10.0 %

Pour chaque lot, le critère de prix sera calculé de la façon suivante :

- Méthode de notation du prix :

$$Note = Valeur\ critère\ prix \times \frac{Offre\ la\ moins\ disante}{Offre\ analysée}$$

Pour chaque lot, le critère d'optimisation de la livraison sera calculé de la façon suivante :

- Méthode de notation du critère Optimisation du délai de Livraison :

$$Note = Valeur\ critère\ livraison \times \frac{Offre\ la\ moins\ disante\ (en\ nombre\ de\ semaines)}{Offre\ analysée\ (nombre\ de\ semaines)}$$

Pour chaque lot, les critères de la valeur technique et du SAV, garantie, réparabilité et formation seront appréciés selon la qualité des réponses apportées aux demandes exprimées dans le cahier des charges par le mémoire technique du candidat, en fonction des éléments d'appréciation de l'offre, décomposés dans les tableaux ci-dessus (Cf § 7).

Chacun des critères et des sous critères techniques seront notés sur 5 points :

- Très insuffisant = 0 point
- Insuffisant = 1 point
- Partiellement insuffisant = 2 points
- Suffisant = 3 points
- Bon = 4 points
- Très intéressant = 5 points

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

7.3 - Suite à donner à la consultation

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

8 - Renseignements complémentaires

8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis. Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

8.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :
Tribunal Administratif de Caen
3 rue Arthur Leduc
BP 25086
14050 CAEN CEDEX 4

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.

Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA.

Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.